**agentE / agent de surveillance des voies publiques**

**Pôle proximité et cohésion sociale – PPCS / Direction de la sécurité et de la tranquillité publique – DSTP / Service de la police municipale**

*MAJ : 13/12/2024*

*Lieu d’affectation : Police Municipale, 1 Blvd Cosmao Dumanoir*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Cadre statutaire*** **Catégorie :** C
* **Filière :** Technique / Administrative
* **Cadres d’emplois :** Adjoints techniques et administratifs
 | **Cotation RIFSEEP**C3 | **Temps de travail**Temps completRégime de travail 37h30 |
| **Situation fonctionnelle*** **Référent hiérarchique**
* **Positionnement**
 | Cheffe/chef de salle CSU et responsable des ASVPAu sein de la police municipale, vous évoluez dans une équipe dédiée principalement à des missions de voie publique et êtes amené à opérer également au sein du Centre de Supervision Urbain |
| **Relations fonctionnelles*** **Internes**
* **Externes**
 | Coordination avec les agents de la police - Relations avec les services de la collectivité : techniques, scolaires, animation, service de médiation …Contacts permanents avec la population - Relations ponctuelles avec les services de la police nationale, des pompiers, etc. |
| **Mission principale** | ***La police municipale a une mission de terrain avec une nécessité d’être dans la prévention et dans la proximité avec les habitants en étant à leur écoute et à leur contact direct.*****Dans ce cadre, et en tant qu’ASVP,** **vous devez faire respecter la réglementation relative au stationnement.****Également, vous constatez les infractions au code de la santé publique et participez à des missions de prévention et de protection sur la voie publique aux abords des établissements scolaires et autres lieux publics.** **Vous assurez un soutien au fonctionnement du CSU (centre de supervision urbain) en qualité d’opérateur vidéo, en cas de besoins dans le cadre d’évènements divers.** **Enfin, vous participez au bon fonctionnement du poste de police, par l’accueil des personnes ou en étant un appui à certaines manifestations le cas échéant.** |
| **Activités du poste** | Surveillance, relevé et verbalisation des infractions relatives à l’arrêt et au stationnementContrôler l’application de la réglementation : respect de la zone réglementée, stationnement gênant, …Relever une infraction et la qualifierEtablir des procès-verbaux d’infractionSaisir les données informatiques relatives aux amendes forfaitairesRédiger des mains courantes et des rapports**Prévention et surveillance aux abords des équipements et lieux publics** Assurer une surveillance des établissements scolairesInformer les administrés de la réglementation en vigueur sur les voies publiquesSignaler un accident ou dysfonctionnement aux services compétentsSecourir les individus en cas de besoin et assurer la protection des personnesSurveillance du cadre et de la qualité de vie en villeRelever les infractions aux arrêtés de police et appliquer les pouvoirs de police du Maire en matière de salubrité publique sur la propreté, les espaces verts, les déjections canines, etc. Participer aux opérations qualité de vie Participation au fonctionnement du poste de policeRespecter les procédures établies par la hiérarchie  |
| **Compétences et qualités professionnelles requises** | Expérience dans un poste similaire apprécié – Intérêt pour la filière police municipale de la fonction publique territoriale – Connaissance des pouvoirs de police du MaireBonne condition physiqueSens de l’initiative et du compte-rendu - Capacité à rendre compte par écrit et oralementÊtre diplomate, tolérant, rigoureux, discipliné et impartial – Bonne présentation - Qualités relationnelles – Capacité à la maitrise de soi et forte aptitude au dialogue et à l’écoute - Sens de la médiationAvoir le souci du service rendu à l’usager Sens du service public et de la hiérarchie |
| **Observations** | * Horaires de travail irréguliers avec amplitude variable (soirée, week-end, jours fériés, nuits)
* Agrément du procureur obligatoire - Assermentation par le Tribunal Judiciaire
* Permis B et port de l’uniforme obligatoire
* Bonne condition physique indispensable
* Travail en extérieur par tous temps
* Les fiches de poste peuvent évoluer en fonction des nécessités de service et priorités institutionnelles
 |